

Port de *Toulon*, commencera, dit-on, à agir, conjointement avec celle de France. Tout doit avoir été concerté à cet effet dans de fréquentes conférences de Ministres, tenuës en présence du Roi & de la Reine; & rien ne manque à cette Escadre pour exécuter les ordres qui lui ont été donnés de longue main; les sommes sur-tout lui arrivent, comme elles arrivent continuellement à l'Infant, qui trouvera toutes facilités, ainsi qu'on se le persuade, après son passage des Alpes: Mr. Desgages qui commande en Italie sous le Duc de Modene, le secondera en même tems que la Flotte. Le dessein est conçu de cette façon; & si l'Armée de la Reine de Hongrie, qui est sur le *Rhin*, vient à pénétrer ou seulement à commettre quelques hostilités dans la *Lorraine*, comme on veut le croire à la Cour sur certaines nouvelles qui y ont été apportées, Mr. Desgages fera de son côté pénétrer celle du Roi dans le Grand Duché de *Toscane*; puisque l'on a déclaré dans un Conseil, que le Roi n'a renoncé à la *Toscane*, & n'a consenti qu'elle fut cédée à la Maison de Lorraine, qu'afin de la dédommager par-là de la perte des Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, ainsi qu'il a été décidé par le Traité de 1737. Que d'ailleurs cette renonciation & la neutralité de la *Toscane* ne peuvent subsister, dès que ces deux Duchés se trouvent dans le cas d'être attaqués ou envahis. Nous avons dit cependant à l'article d'Italie de ce Journal « qu'il n'y a plus d'ap- « rence que les Espagnols se porteront en *Tos- « cane*, comme on le pensoit, cet Etat gardant « l'exacte neutralité qu'il a embrassée d'abord. » Mais les choses peuvent changer par de nouvelles circonstances.